



DÉCLARATION DE SINISTRE



AVERTISSEMENT : Le présent document a pour but de vous aider dans la déclaration du sinistre que vous venez de subir. Vous pouvez également apporter les éléments complémentaires que vous jugerez nécessaires quant à l'évaluation de votre préjudice. Nous vous demandons une attention particulière pour compléter ce formulaire. Nous vous remercions par avance de retourner les pièces à fournir. Nous nous engageons à traiter votre dossier dans les meilleurs délais

1. ASSURE

N° de client SOS Pare-Brise :

Nom / Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. (où nous pouvons vous joindre en cas de besoin) :

Merci de nous transmettre votre adresse mail afin d'accélérer votre dossier (à défaut nous utiliserons la voie postale) :

E-mail :

2. REFERENCES DU VEHICULE CONCERNE

Marque :

Modèle :

N° Immatriculation :

Date de pose du pare-brise garanti :/...../20.....

3. CIRCONSTANCES EXACTES DU SINISTRE

Date et heure du sinistre : Le / / 20 à h Lieu du sinistre :

Description des faits : (Où se trouvait le véhicule au moment du sinistre ? Que s'est-il passé ? ...)

Description précise des dommages constatés (à remplir impérativement) :

Je certifie sur l'honneur que les déclarations ci-dessus sont sincères et véritables.

Fait à :

Le : / / 20

Signature de l'assuré

4. PIECES A FOURNIR

- **Photos du pare-brise endommagé et du véhicule avec la plaque d'immatriculation (2 photos)**
- **Facture du pare-brise garanti posé à l'origine par le centre SOS Pare-Brise**
- **Copie de la pièce d'identité de l'assuré (recto/verso)**
- **En cas de vandalisme : copie du dépôt de plainte effectué auprès des autorités de Police compétentes**



DÉCLARATION DE SINISTRE PRECISIONS



RAPPEL DE LA DEMARCHE DE PRISE EN CHARGE :

- 1) Transmettez le formulaire de déclaration de sinistre ci-joint dûment complété, ainsi que les pièces justificatives indiquées sur le formulaire au gestionnaire ATM Assurances à l'adresse ci-dessous
- 2) Après instruction, et en cas d'acceptation du sinistre par l'assureur, le gestionnaire vous adressera un Bon de remplacement
- 3) Vous prendrez alors rendez-vous dans le centre SOS Pare-Brise de votre choix afin de procéder au remplacement du pare-brise sinistré
- 4) Vous remettrez le Bon de remplacement au centre SOS Pare-Brise et apposerez votre signature afin d'attester de la bonne réalisation des travaux. Vous n'avez pas de démarche complémentaire à accomplir.

PRECISIONS :

L'assureur se réserve le droit de demander l'avis d'un expert ou d'un enquêteur ainsi que toute autre pièce justificative estimée nécessaire pour apprécier le sinistre.

Conformément aux dispositions de l'article L 113-8 du Code des assurances, toute fausse déclaration de l'Assuré de nature à modifier l'opinion du risque pour l'Assureur entraîne la nullité des garanties. En cas de réticence ou de fausse déclaration non intentionnelle, il sera fait application des dispositions de l'article L 113-9 du Code des assurances.

Sauf disposition spécifique contraire ou demande contraire de l'Assuré, toute information pourra, dans le cadre de la conclusion ou de la gestion de l'adhésion, être adressée à l'Assuré par l'Assureur, le Distributeur et/ou au Gestionnaire, soit par courrier électronique, soit par lettre simple.

Les données sous forme électronique et le cas échéant les enregistrements vocaux (et leur transcription écrite) réalisés avec l'accord préalable de l'Assuré, conservés par l'Assureur ou tout mandataire de son choix, lui sont opposables et seront admis comme preuve des opérations effectuées pour l'adhésion, la modification, la résiliation de l'adhésion et la gestion des Sinistres.

L'Assuré est responsable de la validité des coordonnées de contact qu'il communique. Ainsi, lorsque le Gestionnaire adresse un message à l'Assuré pour le compte de l'Assureur, sous quelque forme que ce soit, à l'adresse indiquée par l'Assuré, le message est considéré comme ayant été reçu par l'Assuré, la non validité ou le dysfonctionnement de l'adresse communiquée relevant de la seule responsabilité de ce dernier.

Notre adresse pour transmettre votre déclaration

Garantie Casse SOS Pare-Brise
Centre de gestion ATM
Service Sinistres
CS 70440
49004 ANGERS Cedex 01

CONTACTEZ LE SERVICE DE GESTION SINISTRE

02 41 37 58 70

Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 9h à 19h • sinistre@atm-assur.com